

DENTAIRE



Les dents sont un capital santé qu'il faut protéger dès la petite enfance. La Mutualité Française s'engage, à travers plus de 400 centres dentaires employant des chirurgiens dentistes qualifiés, à offrir des soins de qualité aux prix les plus justes.

PETITE ENFANCE
ACCOMPAGNEMENT DE LA FAMILLE
PHARMACIE
OPTIQUE
+ DENTAIRE
HOSPITALISATION
SOINS MÉDICAUX ET INFIRMIERS
AUDITION
HANDICAP
PERSONNES ÂGÉES

Dentaire

Des dents saines pour toute la vie

ACTIVITÉS

Les centres dentaires mutualistes répondent aux besoins de santé des mutualistes et de la population en général en constituant une offre exemplaire et alternative entre celles du public et du libéral :

- en développant la qualité ;
- en contribuant à l'accessibilité géographique et économique ;
- dans le cadre de structures économiquement probantes.

Les patients des centres bénéficient de soins et de prothèses dentaires (ces dernières étant parfois réalisées dans des laboratoires mutualistes) mais également, dans certains centres, d'orthodontie, de parodontologie ou d'implantologie. Les patients mutualistes ne font aucune avance de frais pour les actes courants tels que la prothèse ou les soins car ils bénéficient du tiers payant. Un accord national signé en 2003 avec la CNAMTS reconnaît l'utilité publique de ces structures et définit les modalités d'exercice, les engagements sur la prévention et la formation.

Par ailleurs, les 400 centres dentaires mettent leurs compétences en commun au sein d'une Union nationale qui se charge de réaliser un travail de mise en valeur de l'activité des centres (réalisation d'études transversales, rencontres institutionnelles) et organise des temps d'échange et de mutualisation des pratiques (journées thématiques ou séminaires).

L'Union a, par exemple, mis en place pour le réseau :

- une démarche qualité (créée en 1998 et définissant pour la 1^{re} fois en France les engagements des praticiens et du personnel des centres dentaires) : ce référentiel est en cours de valorisation/actualisation avec la Haute Autorité de Santé ;
- des outils d'information à destination des patients : livret pour les enfants, fiches techniques expliquant les traitements proposés ;
- des outils techniques à destination des gestionnaires : études sur les tarifs, la rémunération, CD-Rom sur les actes hors nomenclature, formation en ligne d'assistantes dentaires ;
- des groupes de travail qui établissent des liens entre les mutuelles et les centres dentaires pour que ces derniers expérimentent de nouveaux actes à intégrer dans les futures garanties. ▶

CHIFFRES CLÉS

Plus de 400 centres dentaires sont implantés dans 80 départements en France et dans les départements d'Outre-Mer. Ils sont tous gérés par des mutuelles ou des Unions départementales de mutuelles (près de 100 organismes gestionnaires).

Plus de 1 200 chirurgiens dentistes et autant d'assistantes dentaires sont salariés de ces structures. La répartition actuelle de l'activité des praticiens est la suivante :

- 80 % d'omnipraticiens,
- 11 % d'orthodontistes,
- 9 % d'exclusifs parodontologues ou implantologues.

On trouve en moyenne 3 fauteuils dentaires dans les centres mais ce chiffre varie de 1 à plus de 10 fauteuils selon les lieux d'implantation. Les plus gros centres se trouvent en zone urbaine.

47 laboratoires de prothèses dentaires mutualistes fournissent les centres dentaires de leur département.

Au total, le chiffre d'affaires de la totalité du réseau est estimé à 250 millions d'euros.



ORGANISATION

Les centres de santé dentaire mutualistes sont gérés au niveau des départements par des Unions départementales ou des mutuelles. Ces "gestionnaires" se sont organisés en réseau professionnel de type coopératif et à adhésion volontaire : l'Union Nationale des Services Ambulatoires Mutualistes. L'UNSAM regroupe 116 organismes gestionnaires de services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM) qui se retrouvent au sein d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration et d'un bureau.

Ces instances définissent un plan de développement triennal dans lequel s'inscrivent ensuite des plans d'actions annuels. Sur la base de propositions, les instances votent chaque année un budget pour mener à bien un certain nombre d'actions utiles à l'ensemble des adhérents : études thématiques, organisation de rencontres annuelles...

La tête de réseau a également pour vocation de nouer des liens avec des structures internes ou externes à la Mutualité Française. Des partenariats sont ainsi signés avec des mutuelles ou familles de mutuelles. L'UNSAM participe à des rencontres avec des institutionnels : (CNAMTS, ministère...) ou des associations (Association dentaire française, Union française pour la santé bucco dentaire...).

CONTACT ANIMATEUR RÉSEAU NATIONAL

Véronique BAZILLAUD, responsable du secteur dentaire
 Tél. : 01 40 43 30 02
 Email : veronique.bazillaud@mutualite.fr
 Assistante : 01 40 43 61 85